

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 5 octobre 2026, à 07h15, par visioconférence.

Sont présents :

M. Martial Leclerc	Siège #1	M. Mathias Piché	Siège #4
Mme Lise Julien	Siège #2	M. Denys Leclerc	Siège #5
Mme Karina Bélanger	Siège #6		

Formant quorum sous la présidence de monsieur Alexandre Dostie, maire.

Sont également présents :

Madame Annie Thériault, Directrice générale et assistante-greffière
Madame Manon Jobin, Directrice des finances, greffière-trésorière

182-10-2026

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la présente séance ouverte à 07h15.

Sur la proposition de monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE la présente séance soit déclarée légalement constituée.

QUE la séance fait l'objet d'un enregistrement, lequel peut être consulté sur le site Internet de la Ville.

ADOPTÉE

183-10-2026

OCTROI DE CONTRAT – POMPAGE, DÉSHYDRATATION, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE L'ÉTANG No 1 DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de pompage, déshydratation, transport et disposition des boues de l'étang no 1 de la station d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues et comparées, soit :

Les Consultants Mario Cossette inc.	
Scénario 2 – Déshydratation passive :	162 325,52 \$, taxes en sus;

GFL Environnement inc.	
Scénario 1 – Déshydratation mécanisée :	235 636,50 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE Les Consultants Mario Cossette inc. a présenté l'offre la plus basse pour la réalisation des travaux selon le scénario de déshydratation passive;

CONSIDÉRANT QUE les documents et renseignements complémentaires demandés au soumissionnaire ont été transmis et analysés par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge la soumission de Les Consultants Mario Cossette inc. conforme aux exigences de l'appel d'offres;

Sur la proposition de madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile octroie le contrat de pompage, déshydratation passive, transport et disposition des boues de l'étang no 1 de la station d'épuration des eaux usées à Les Consultants Mario Cossette inc., pour un montant de 162 325,52 \$, taxes en sus, conformément à sa soumission;

QUE le directeur des services techniques soit autorisé à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux soient financées en partie par une affectation du surplus accumulé affecté au service d'égout et que tout montant additionnel requis soit puisé à même le surplus libre de la Ville, à titre d'avance, laquelle sera remboursée à même les revenus futurs de la taxation pour les services d'égout.

ADOPTÉE

184-10-2026

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 07h22.

ADOPTÉE

Alexandre Dostie
Maire

Manon Jobin
Directrice des finances, greffière-trésorière